



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la défense

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 5 juillet 2016 relatif à la participation du Luxembourg à l'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA)

I.	Note au Conseil de gouvernement	p. 2
II.	Exposé des motifs	p. 3-5
III.	Texte de l'avant-projet du règlement grand-ducal	p. 6
IV.	Commentaire des articles	p. 7
V.	Fiche financière	p. 8-9
VI.	Fiche d'impact	p. 10-13



I. Note à l'attention du Conseil de gouvernement

a. Résumé de projet de règlement grand-ducal

Le règlement grand-ducal a pour objet d'autoriser la prolongation de la participation d'un officier luxembourgeois à la mission militaire de formation de l'UE en République centrafricaine, au sein de l'Eurocorps, pour une durée d'un mois (janvier 2017). En effet, l'Eurocorps a déployé ses forces avec quelques semaines de retard, et transmettra le commandant de la mission seulement dans le courant du mois de janvier. L'opération EUTM RCA est une opération de formation des forces armées centrafricaines, visant à soutenir la stabilisation du pays et de la région. La participation du Luxembourg s'inscrit dans la lignée de son soutien militaire et financier des dernières années.

b. Modifications par rapport à la législation existante

Le présent projet de règlement grand-ducal vise à modifier le règlement grand-ducal du 5 juillet 2016 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission EUTM en République Centrafricaine.

c. Aspects relevant des compétences d'autres départements ministériels

n/a

d. Liste des questions à trancher / Décisions à adopter

Le Conseil de Gouvernement approuve le projet de règlement grand-ducal qui sera soumis à l'avis du Conseil d'Etat.



II. Exposé des motifs

Conformément à la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales, le présent règlement grand-ducal a pour objet d'autoriser la prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission d'entraînement de l'Union européenne en République Centrafricaine (EUTM RCA) pour une durée d'un mois (janvier 2017).

Contexte et historique de la participation luxembourgeoise

Après le renversement en mars 2013 du président François Bozizé par la rébellion Séléka et la naissance, quelques mois plus tard, des milices d'auto-défense antibalaka, la République Centrafricaine a vécu une crise socio-politique sans précédent marquée par des violences interconfessionnelles, des abus des droits de l'homme et des violations du droit international humanitaire. Il y a un grand besoin en aide humanitaire, et de nombreux déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La mise en place d'une force européenne.

L'UE avait établi une première opération militaire en RCA en février 2014, qui visait à soutenir la RCA dans la création d'un environnement sécurisé, sur base de la résolution 2134 (2014) du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette première opération, EUFOR RCA, a contribué aux efforts déployés au niveau international pour protéger les populations les plus menacées, en créant les conditions propices à la fourniture d'une aide humanitaire. La mission a terminé son mandat et a été clôturée le 15 mars 2015.

Par la suite, l'Union Européenne a décidé le 19 janvier 2015 de lancer une nouvelle mission en Centrafrique qui a pris la relève d'EUFOR RCA. Celle-ci était destinée à réformer et réorganiser les Forces armées centrafricaines (EUMAM RCA), et a pris fin le 17 juillet de cette année.

L'UE a décidé d'établir une nouvelle mission de formation (EUTM RCA) en République Centrafricaine qui a pris le relais d'EUMAM RCA à partir de juillet 2016.

EUTM RCA appuie les FACA (forces armées centrafricaines) dans 3 piliers :

- conseil stratégique dans le cadre de la gestion des ressources ainsi que de la mise en œuvre de la réforme du secteur de défense,
- formation d'officiers et de sous-officiers (on estime que 50% de tous les cadres devraient être formés par EUTM),
- entraînement de 2 à 3 bataillons (durée 24 mois), basé sur un cas pilote (formation d'une compagnie). Initialement, ceci aura lieu uniquement dans la province de Bangui. A terme, le but serait de former 4 à 6 bataillons (jusqu'à la fin de la mission, idéalement sur une durée de 48 mois).



Les points clefs sont le recrutement et la mise en place d'un système efficace de contrôle et de vérification du personnel, de même que la mise à disposition de l'équipement militaire nécessaire aux FACA avant tout entraînement. Ainsi, à côté des activités de conseil qui se verront étendues, l'entraînement et l'éducation militaire au camp KASSAI (financé en grande partie par LUX) jouent un rôle central.

La participation luxembourgeoise au sein du Corps Européen (EUROCORPS)

Actuellement, le Luxembourg compte deux militaires, dont un officier, détachés à Strasbourg au sein du Corps Européen (un officier et un sous-officier). Lors du 31e Comité du Corps Européen le 18 mars 2016, les 5 nations-cadres du Corps européen ont retenu d'un commun accord de déployer le noyau du quartier général du Corps européen en République Centrafricaine dans le cadre de la nouvelle mission, plus particulièrement pour renforcer le quartier général de juillet à décembre 2016.

Le commandant adjoint du Corps européen, le Général de Brigade français Hautecloque-Raysz, occupe la fonction de Commandant de Mission au sein d'EUTM Mali. L'officier luxembourgeois actuellement détaché auprès du quartier-général du Corps européen accompagne le Général Hautecloque-Raysz et participe, au sein du détachement de l'EUROCORPS, à la mission EUTM RCA .

L'intéressé occupe la fonction d'assistant militaire du Commandant de la mission au sein de la structure de commandement de l'opération à Bangui.

Historique de la participation luxembourgeoise à l'engagement RCA et prolongation d'un mois

La participation du Luxembourg à la mission EUTM RCA s'inscrit dans la continuité de nos engagements militaires précédents dans ce pays où les problèmes de sécurité ne sont pas encore résolus.

Le Luxembourg a participé une première fois à l'opération militaire de l'Union européenne EUFOR RCA en République centrafricaine pendant la période du 15 avril 2014 au 28 mars 2015. La contribution luxembourgeoise comprenait deux militaires par rotation et simultanément présents sur le terrain. La mission du militaire détaché consistait à remplir une fonction d'état-major ou de soutien au niveau de l'état-major de la Force.

Le règlement grand-ducal du 5 juillet 2016 a autorisé le Luxembourg à renouveler sa participation à la mission de l'Union Européenne en République Centrafricaine, rebaptisée EUTM RCA, par l'envoi d'un militaire luxembourgeois actuellement détaché au sein du Corps Européen. Le Corps Européen (ou Eurocorps) assure actuellement le commandement de l'opération EUTM RCA pour une durée de six mois.

Or, le déploiement de l'Eurocorps a eu lieu avec quelques semaines de retard. Il ne transfèrera le commandement qu'au bout des six mois, c'est-à-dire dans le courant du mois de janvier (la date actuellement prévue est le 17 janvier 2017).

Le militaire luxembourgeois déployé en RCA au sein de l'Eurocorps occupe la fonction de centrale de « military assistant », c'est-à-dire de premier collaborateur du commandant de l'opération. Il est donc essentiel qu'il puisse rester en RCA jusqu'au transfert de commandement en janvier 2017.



Le Luxembourg soutient par ailleurs plusieurs projets humanitaires et de développement en RCA. La Défense luxembourgeoise a financé, en 2015, une grande partie de la mise en état du camp de formation de Kassai, qui doit permettre aux forces centrafricaines de disposer de locaux adéquats pour leurs missions. En outre, le fait que l'officier luxembourgeois maîtrise la langue française est un atout très demandé et apprécié au sein de la mission en RCA.

Une participation luxembourgeoise à la mission européenne est en parfaite ligne avec l'action plus générale du Luxembourg en RCA.

Le Corps européen

Le Corps européen (CE) a été créé en 1993 et est composé de forces provenant de 5 Etats : Allemagne, Belgique, Espagne, France et Luxembourg. La Pologne a été invitée officiellement en décembre 2011 à rejoindre le CE. Son adhésion officielle est prévue pour 2017.

Le Luxembourg est membre depuis le 7 mai 1996. Il fournit une compagnie de reconnaissance intégrée dans la brigade belge et/ou des éléments de capacités spécialisées jusqu'au niveau peloton. Par ailleurs le Luxembourg contribue à titre de 1,5% au volet « fonctionnement / activité » du budget multinational et à 4% au volet « infrastructure ».

Le Quartier Général du Corps européen (QGCE - environ 900 militaires et une centaine de civils) est situé à Strasbourg. Le commandement est assuré par un général 3 étoiles. Le Luxembourg y est représenté par 1 officier et 1 sous-officier. L'officier assume la fonction de représentant national permanent du Luxembourg et celle d'assistant militaire du chef d'état-major, le sous-officier celle de "information manager" attaché au cabinet du chef d'état-major.

Le CE a été engagé de 1998 à 2000 en Bosnie-Herzégovine en fournissant du personnel au QG SFOR. En 2000 (avril-octobre) le général commandant le CE a été à la tête de la KFOR III. Suite à sa transformation en corps de réaction rapide de l'OTAN en 2002 (HRF HQ), le CE a pris le commandement de la FIAS VI 2004 à 2005 et de 2012 à 2013 avec à chaque reprise une contribution d'un militaire luxembourgeois et a été en disponibilité opérationnelle pour la NATO Response Force (NRF) en 2006 et en 2010.

Enfin, une quarantaine de membres du Corps Européen ont été déployés de juillet à décembre 2015 au Mali dans le cadre de la mission d'entraînement de l'Union Européenne (EUTM Mali).



III. Texte du projet de règlement grand-ducal

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales;

Vu la décision du Gouvernement en Conseil du 14 octobre 2016 et après consultation le 17 octobre 2016 de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'avis de la Conférence des présidents de la Chambre des Députés;

Sur le rapport de Notre Ministre des Affaires étrangères et de Notre Ministre de la Défense et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. L'article 1er du règlement grand-ducal modifié du 5 juillet 2016 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission EUTM RCA est modifié comme suit :

« Art. 1er. Le Luxembourg participera, dans le cadre du Corps européen, à la mission militaire de formation de l'Union européenne (EUTM RCA) mise en place en République Centrafricaine jusqu'au 31 janvier 2017 au plus tard. »

Art. 2. Notre Ministre des Affaires étrangères et Notre Ministre de la Défense sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la défense

IV. Commentaire des articles

L'article 1^{er} autorise la participation du membre de l'Armée à la mission et en fixe la durée.

Compte tenu du fait que le Corps Européen, dans lequel le militaire luxembourgeois est intégré, ne fera le transfert de commandement que dans le courant du mois de janvier 2017, il est nécessaire de prolonger l'autorisation de participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission jusqu'au mois de janvier 2017 inclus.

L'article 2 fixe les modalités d'exécution du règlement.